

RCO01	Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)
-------	--

Objectif Spécifique	OS1.3	Renvorcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs
Type d'action	IF2	Encourager l'autocréation et le développement de TPE
		Budget (FEDER+RBC)
		Valeur cible programme 2029
		9.843.348,54
		122
Type d'indicateur	Réalisations	
Unité de mesure	Entreprises	
Est un sous-indicateur	s.o.	
Interdépendance avec un autre indicateur	RCO02, RCO03, RCO04	
Définition	NB: les spécificités applicables et définitions des mots sont décrits dans "méthodes de calcul", "points d'attention" et "justification des résultats" L'indicateur recense l'ensemble des entreprises qui reçoivent un soutien financier ou non-financier du Programme FEDER. Une entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle produisant des biens et des services, qui bénéficie d'un certain degré d'autonomie dans la prise de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Une entreprise exerce une ou plusieurs activités en un ou plusieurs lieux. Une entreprise peut être une seule unité légale. Les unités légales comprennent les personnes morales dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des individus ou des institutions qui peuvent les posséder ou en être membres, telles que les sociétés en nom collectif, les sociétés en commandite simple, les sociétés à responsabilité limitée, les sociétés de capitaux, etc. Les unités légales comprennent également les personnes physiques qui exercent une activité économique en leur nom propre, comme le propriétaire et l'exploitant d'un magasin ou d'un garage, un avocat ou un artisan indépendant. (ESTAT en références, basé sur le règlement (CEE) n° 696/93 du Conseil, section III A du 15.03.1993) Aux fins de cet indicateur, les entreprises sont des organisations à but lucratif qui produisent des biens et des services pour satisfaire les besoins du marché. Le soutien à des entreprises organisées sous la forme d'asbl, ne peut être intégré aux valeurs de cet indicateur.	
Méthode de calcul	<u>Objectif 2024</u>: estimation du nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien (sous la forme d'un prêt) au 31/12/2024 <u>Objectif 2029</u>: estimation du nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien (sous la forme d'un prêt) au 31/12/2029 <u>Calcul des réalisations</u>: calcul du nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien (sous la forme d'un prêt)	
Points d'attention	- <u>Temporalité de mesure des résultats</u>: voir RCO03 pour IF Lot 2 - Une entreprise ne peut être comptabilisée qu'une seule fois au niveau du projet, même si elle reçoit plusieurs fois un soutien - Attention: cet indicateur est alimenté par les indicateurs RCO02, RCO03 et RCO04 (c.à.d. RCO01 = RCO02+RCO03+RCO04). Toute entreprise comptabilisée dans le présent indicateur doit donc avoir également été comptabilisée dans un de ces indicateurs (et respecter les conditions de reporting). - Une entreprise soutenue dans le cadre du lot 2 doit être considérée comme une micro-entreprise, une petite entreprise ou une moyenne entreprise.	

Justification des résultats	- Un tableau, reprenant les données suivantes par entreprise soutenue (= bénéficiaire finale) par un prêt accordé par l'intermédiaire financier: > le nom de l'entreprise > le numéro de l'entreprise > la forme légale de l'entreprise > le date de début de l'entreprise > la classification de l'entreprise (micro, petite, moyenne, grande) au début du soutien > description succincte du soutien - Un document officiel, signé par toutes les parties impliquées, justifiant le soutien <u>Classification des entreprises :</u> - Micro entreprise (<= 10 employés et chiffre d'affaires annuel ≤ 2 millions d'euros ou bilan ≤ 2 millions d'euros) ; - Petite entreprise (10-49 employés et chiffre d'affaires annuel > 2 millions d'euros - ≤ 10 millions EUR ou bilan > 2 millions EUR - ≤ 10 millions EUR) ; - Moyenne entreprise (50-249 employés et chiffre d'affaires annuel > 10 millions d'euros - ≤ 50 millions d'euros ou bilan > 10 millions d'euros - ≤ 43 millions d'euros) ; Les grandes entreprises (>250 employés et chiffre d'affaires > 50 million d'euros ou bilan > 43 millions d'euros) sont exclues du présent instrument financier. Si l'un des 2 seuils (employés et chiffre d'affaires/bilan annuel) est dépassé, les entreprises sont classées dans la catégorie de taille supérieure. (ESTAT basé sur la recommandation CE 2003/361/CE, annexe, articles 2-3) La taille de l'entreprise soutenue est mesurée au moment de la demande. Cette liste de documents justificatifs est indicative. Si pour l'une ou l'autre entreprise soutenue par l'instrument financier, vous n'êtes pas en mesure de fournir les éléments repris ci-dessus, nous vous invitons à soumettre (pour validation) une proposition alternative intégrant les différents aspects de la définition de l'indicateur, <u>dès que vous aurez posé le constat d'impossibilité de transmettre dans les formes prescrites.</u>
Source de collecte de données	Porteur de projet
Fréquence de collecte de données	Voir RCO03 pour l'IF2